

**M. R. D. McLelland (Rose town-Biggar):** Je prends part à ce débat afin d'ajouter quelques remarques que les préopinants pourraient avoir passées sous silence et afin de me ranger au nombre des députés qui se déclarent en principe partisans du programme d'assurance frais médicaux.

L'assurance-santé est une réalité dans la Saskatchewan depuis juillet 1962. A cette date, un programme a été accepté par nos médecins et par la *Medical Care Insurance Commission*. Depuis ce temps, médecins et malades en semblent raisonnablement satisfaits.

Dans sa rédaction actuelle, le projet de loi comporte quatre points auxquels les provinces sont tenues de se conformer si elles veulent être admissibles à l'aide fédérale en matière d'assurance-santé. En résumé, les programmes provinciaux doivent être transférables, universels dans leur application, administrés par un organisme sans but lucratif nommé par le gouvernement, et ils doivent être complets.

Comme on l'a dit, la Saskatchewan est admissible à y participer puisque le programme déjà en vigueur chez elle répond à toutes ces exigences. Le programme de la Saskatchewan est transférable, il est universel, il est administré par la *Medical Care Insurance Commission* et il est complet puisqu'il englobe tous les résidents permanents de la province.

Les habitants de la Saskatchewan réserveront dans l'ensemble bon accueil à un programme national. Ils aimeraient voir ce programme devenir réalité dans un avenir aussi rapproché que possible et c'est pour cette raison que je voterai pour le projet de loi dont nous sommes saisis lorsque j'en aurai l'occasion. La Saskatchewan a besoin des 12 millions de dollars ou de la somme, quelle qu'elle soit, qui lui sera vraisemblablement échue en partage lorsque cette mesure entrera en vigueur. Ce montant servira à améliorer la qualité des services médicaux dans notre province. La Saskatchewan, comme d'autres provinces, souffre d'une pénurie d'installations convenables pour ses malades chroniques ou pour des malades mentaux. Elle souffre aussi d'une pénurie de maisons de convalescents appropriées ainsi que d'aménagements dans les maisons existantes.

La Saskatchewan comme d'autres provinces connaît une pénurie de professeurs de médecine. Cette pénurie s'exerce à l'étape tant théorique que pratique nécessaire à la formation de nos médecins. En Saskatchewan, comme dans d'autres provinces du Canada, on ne fait presque pas de recherche. La raison en est une pénurie de spécialistes, des établissements insuffisants et, il va sans dire,

[L'hon. M. Flemming.]

le manque de fonds nécessaires pour attirer des professeurs de médecine vers la recherche. Lorsque la Saskatchewan recevra ces 12 millions de dollars du régime fédéral j'espère que le gouvernement provincial les dépensera pour améliorer la situation dans les domaines que j'ai mentionnés.

Le ministre sait que nous venons tout juste de fonder une école de médecine vétérinaire en Saskatchewan. Cette institution, comme n'importe quelle faculté de médecine, aura besoin d'argent. Je crois savoir que la caisse du Conseil de recherches médicales ne suffit pas à répondre à toutes les demandes qu'il reçoit. En tant que député de la Saskatchewan, je demande au gouvernement de ne pas retarder la mise en vigueur de ce régime, car ma province peut dépenser ces fonds supplémentaires pour améliorer son propre régime.

Je crois que prochainement on va établir un centre de données médicales. Sauf erreur, de tels centres existent ou sont envisagés dans certains États américains et les provinces qui voient d'un bon œil l'établissement de tels centres peuvent affecter des fonds à cette fin.

Après ces remarques, monsieur l'Orateur, je réaffirme mon intention de voter en faveur de ce bill le moment venu.

**M. G. D. Clancy (Yorkton):** J'aimerais faire quelques observations à propos du bill. (*Applaudissements*)

Je vous remercie, messieurs. Nos amis à la tribune ont qualifié cela d'obstruction systématique. Ma foi, d'après la propre déclaration du gouvernement, ce projet de loi n'entrera pas en vigueur avant au moins 21 mois. Pourquoi donc une telle hâte à le faire adopter? Nous avons en ce moment l'occasion de consacrer ces 21 mois à étudier le bill et à le prendre en considération.

Le régime d'assurance frais médicaux demeurera longtemps pour nous, nos fils, nos petits-fils et nos arrière-petits-fils. Arrêtons-nous et examinons-le.

**Une voix:** C'est une bonne idée.

**M. Clancy:** Oui, nous allons le faire, et nous n'engageons pas de lutte électorale à son sujet. Je ne vends pas comme vous mon âme au NPD. Finissons-en avec cette question.

Pourquoi les journaux qualifient-ils cela d'obstruction systématique? Pourquoi tant nous presser? Les vis-à-vis craignent-ils le bill? Savent-ils combien de provinces y souscriront? Ils l'ignorent. Alors ils engagent la lutte en vue de provoquer des élections. Ils